

Le Havre. Les profs n'ont pas du tout confiance en la loi Blanquer

Certes, il s'agissait du premier jour des vacances de février. Mais pour les enseignants venus se rassembler près de l'Espace Coty hier, ce lundi 11 février était surtout le jour où le projet de loi Blanquer « pour une école de la confiance » était présenté devant l'Assemblée nationale. Pour l'intersyndicale composée de la CGT, la FSU et Sud Éducation, ce texte, qui fait suite à la réforme du collège et du lycée, contient de nombreux dangers.

« Plusieurs articles de cette loi nous font réagir. L'article 1, par exemple, porte atteinte à notre liberté d'expression. Il y a déjà eu des précédents, notamment sur les réseaux sociaux ou encore récemment dans les Bouches-du-Rhône où une réunion d'enseignants au sein d'un établissement a été interdite [...] » explique Marc Hennetier, de la FSU.

Réorganisation et formation

Selon les syndicats, la loi Blanquer vise ainsi à inscrire dans son article 1 une obligation de réserve qui risquerait, selon eux, de faire taire les critiques émanant des enseignants et constituerait du coup une atteinte au principe démocratique.

Autre point qui soulève le mécontentement des enseignants, l'article 6 qui prévoit de créer des « écoles de savoirs fondamentaux » regroupant écoles et collège d'un même réseau. Selon l'intersyndicale, le ministre Blanquer souhaite supprimer des postes de directeur ou encore les transformer en une nouvelle hiérarchie. Cet article 6 risquerait, toujours selon les syndicats, de « modifier en profondeur l'organisation des écoles, dénaturant le statut des professeurs des écoles et remettant en cause le lien local des équipes avec les familles [...] »

L'article 14 qui réforme en profondeur la formation initiale des enseignants, provoque également des craintes. « Le risque est une fois encore de dégrader les conditions d'entrée dans le métier, mais aussi de précariser encore un peu plus la situation des assistants d'éducation [...] » ajoute Marc Hennetier.

L'article 17 de la loi Blanquer prévoit d'accorder au gouvernement le droit de prendre des ordonnances sur la réforme territoriale de l'Éducation nationale.

Fusion des rectorats normands

Si l'idée est de maintenir la trentaine de rectorats existants, celle de fusionner des services serait toujours d'actualité selon les syndicats. « En ce qui concerne le territoire normand, la fusion du rectorat de Rouen avec celui de Caen est maintenue avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer, notamment la dégradation du service public, mais aussi toutes les inquiétudes qui peuvent peser sur l'ensemble des personnels [...] La rentrée 2019 risque d'être difficile. Des enseignants pourraient perdre leurs postes et les contractuels, eux, risquent d'être purement et simplement remerciés. Cette fusion aura forcément des conséquences à la fois sur les agents et sur les usagers... Faire croire qu'il y a trop d'agents est un non-sens », estime le représentant syndical.